

Proposition du Conseil administratif du 21 décembre 2011 en vue de l'ouverture d'un crédit de 259 200 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements pour l'Unité des ateliers généraux du Service logistique et manifestations.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Préambule

L'Unité des ateliers généraux (UAG) du Service logistique et manifestations (LOM) en charge de la gestion des W.-C. publics répond chaque saison aux besoins accrus en installations sanitaires pour la population et le tourisme. Ainsi, l'UAG met à disposition et gère des unités saisonnières de toilettes publiques, renonçant ainsi à poser des cabines chimiques, à la maintenance coûteuse et à l'hygiène précaire, au profit de conteneurs sanitaires raccordés aux eaux usées.

Le nettoyage de ces conteneurs sanitaires est assuré par la société mandatée pour effectuer la même tâche dans les édicules publics. La manutention, le transport et le raccordement de ces toilettes saisonnières sont intégralement réalisés par le LOM.

Ces équipements sont implantés dès le printemps et retirés des emplacements aux premières gelées. Quelques unités restent en place toute l'année mais demandent une mise en hivernage (isolation renforcée) pour que le public puisse en bénéficier.

Exposé des motifs

En 2005, les autorités cantonales ayant retiré les W.-C. chimiques sur le quai marchand des Eaux-Vives, la Ville a été sollicitée pour suppléer aux carences en la matière. Dès 2006, l'expérience a été élargie à la rade, celle-ci étant insuffisamment dotée, et a permis de tester les futurs emplacements pour les pavillons sanitaires. En 2008, à l'occasion de l'Eurofoot, la Ville a acheté quatre unités supplémentaires.

Parallèlement, ces installations ont permis de diminuer la location de conteneurs W.-C. pour les Fêtes de Genève. Ainsi, de onze unités en 2006, la Ville n'en loue plus que six aujourd'hui.

En 2011, l'UAG a implanté et géré treize W.-C. saisonniers. Ces toilettes sont mises à la disposition de la population pour les motifs suivants:

- appoint aux installations fixes des édicules publics (Jardin anglais, Bastions, etc.), souvent insuffisantes;
- suppléance d'installations fermées ou en cours de rénovation (comme à la place des Alpes, à l'Ancienne Douane, etc.);

- augmentation saisonnière ponctuelle (Perle du Lac, Baby-Plage, etc.);
- réponse aux besoins supplémentaires lors de manifestations de grandes ampleurs (Lake Parade, Fête de la musique, Fêtes de Genève, etc.).

Les demandes étant en constante augmentation et le matériel vieillissant rapidement, nous vous proposons d'acquérir dix nouvelles unités afin de permettre de réparer et/ou de renouveler le dispositif dès l'année prochaine. En effet, ces conteneurs peuvent, le cas échéant, se substituer temporairement aux édicules fixes insalubres ou hors service dans l'attente d'une solution viable à plus long terme.

Ce matériel nous permettra notamment de remplacer un conteneur incendié en 2008, de disposer de trois unités neuves pour rénover des conteneurs usagés, de cesser de louer le matériel pour les Fêtes de Genève (environ 11 000 francs par an) et de compléter l'offre pour les trois lieux suivants:

- pataugeoire située à la rue de Bourgogne;
- parc des Cropettes;
- sentier des Saules.

Choix du nouveau matériel

Signataire des engagements d'Aalborg relatifs à une vision partagée du développement durable, la Ville de Genève veillera à acquérir ces dix conteneurs W.-C. en tenant compte des critères sociaux et environnementaux. Concrètement, cela signifie acheter du matériel de qualité, isolé afin d'économiser de l'électricité, à la manutention aisée et permettant une utilisation rationnelle de l'eau principalement.

Acquisition

La présente demande de crédit porte sur l'acquisition de:

10 conteneurs sanitaires de 6 ml x 2,50 ml à 24 000 francs l'unité	
Total HT	240 000 francs
TVA 8% (taux au 01 janvier 2011)	<u>19 200 francs</u>
Total TTC	259 200 francs

Budget prévisionnel d'exploitation

L'acquisition de ces objets n'entraînera aucune charge de fonctionnement supplémentaire car le coût global ne dépend pas que du nombre supérieur de toilettes: une diminution des frais d'exploitation par unité permet de le compenser largement. Par ailleurs, l'abandon de la location des conteneurs W.-C. pour les manifestations permettra d'économiser environ 10 000 francs par an et l'équipement des futurs W.-C., de type «carcéral», résistera mieux aux actes de vandalisme, donc occasionnera nettement moins de frais de réparation. Quant à la charge financière, comprenant les intérêts au taux de 2,75% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle atteindra 30 000 francs.

Référence au 7^e plan financier d'investissement

La présente demande de crédit ne figure pas au 7^e plan financier d'investissement (PFI).

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce projet est le Service logistique et manifestations (LOM).

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 259 200 francs destiné au renouvellement et à l'acquisition d'équipements pour les ateliers généraux du Service logistique et manifestations.

Art. 2. – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 259 200 francs

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2013 à 2022.